



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12/10/2020

COVID-19 : prorogation de l'arrêté interdisant les rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public

Considérant le maintien du département de la Vienne en « zone alerte », caractérisée par une circulation active du virus et sur avis de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, a pris un arrêté prolongeant, jusqu'au 26 octobre 2020 inclus, les mesures de police administrative nécessaires et proportionnées à la situation sanitaire du département :

- les rassemblements de types festif et familial se tenant dans un établissement recevant du public sont limités à 30 personnes maximum ;
- les autres types de rassemblements, sans caractère festif, organisés dans un ERP, comme les activités associatives ou professionnelles, demeurent autorisés, sous réserve de la mise en oeuvre par leurs organisateurs d'un protocole strict permettant le respect des mesures dites « barrières » ;
- les cérémonies civiles et religieuses se déroulant dans les mairies et les lieux de culte ne sont pas soumises à cette jauge de 30 personnes.

Il est à noter que les mesures prises relatives à l'obligation du port du masque sont toujours en vigueur. Pour rappel, jusqu'au 31 octobre 2020 inclus, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus :

- qui accède aux fêtes foraines, marchés, brocantes, braderies et vide-greniers de plein air du département ;
- aux abords immédiats des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que des restaurants et structures d'hébergement gérés par le Crous. Cette obligation s'applique dans un périmètre de 50 mètres autour desdits établissements ;
- dans certaines rues du centre-ville de Poitiers et de Buxerolles.

Plus d'informations :

<http://www.vienne.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Vienne>

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers